

Bonjour,

Je suis Pierre ROBERT, fondateur de Visio Nerf il y a 31 ans.

A la lecture des messages récents du forum Boursorama qui spéculent sur de fausses interprétations ou informations qui ne reflètent pas la réalité, je me devais de vous apporter quelques précisions et commentaires :

- L'entreprise réalise pour la 1ère fois ce genre d'opération, ce qui explique certains décalages dans la mise à disposition d'information, de suspension du cours... L'ensemble des documents est disponible à la demande auprès de l'entreprise.
- Après un exercice 2020 catastrophique, l'exercice 2021 sera négatif de – 10% du CA environ, et 2022 ne sera sans doute pas positif. Ce qui ne correspond pas du tout ce qui est écrit dans le forum qui sous-entend des résultats top en 2021 et insinue une volonté de spéculation...
- VisioNerf a un important besoin de liquidité pour faire face à la baisse du CA, de la rentabilité et aux remboursements des PGE (1M€). Il fallait donc trouver un partenaire pour nous aider financièrement et assurer la pérennité de l'entreprise
- Pattyn est un client qui utilise notre système de vision sur ses machines. Nous avons trouvé un accord fin 2021 pour que Pattyn nous aide financièrement. Ils ont déjà acquis en gré à gré fin 2021, 28% du capital aux mêmes conditions que celles proposées dans l'offre (1,70€/action).
- Pattyn, qui sera bientôt majoritaire, souhaite quitter la bourse car ils ne voient aucun intérêt pour entreprise de notre taille (CA<3M€) de rester cotée. Je l'aurais fait depuis longtemps si j'en avais eu les moyens.
- Pour les actionnaires minoritaires, 1,70€/action est une valorisation largement supérieure à la valorisation faite par l'expert-comptable mais nous souhaitons proposer le même montant par action que celui auquel ce sont faites les opérations de gré à gré il y a 2 mois. Même si nous aurions très bien pu nous en tenir à la stricte valorisation faite par l'expert-comptable et proposer un prix inférieur.
- La liquidité du titre étant nulle ou quasi nulle, cette offre représente une opportunité pour la centaine d'actionnaires de vendre à des conditions supérieures à celles du marché.
- Si le seuil de 90% n'est pas atteint à l'issue de l'offre en cours, nous procéderons à une augmentation de capital réservée à Pattyn et atteindrons de facto les 90%. Donc à terme, la sortie de la côte ne fait aucun doute.

Espérant avoir clarifié la situation,

Bien à vous,  
Pierre ROBERT